



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/43
16 octobre 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingtième réunion
Montréal, 13 – 17 novembre 2017

PROPOSITION DE PROJET : MALDIVES

Ce document comporte les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche) PNUE/PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Maldives

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC	PNUD, PNUE (Principale)	60 ^e	Total d'ici à 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (ANNEXE C GROUPE L)	Année: 2016	2,4 (tonnes PAO)
---	-------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO)								ANNÉE: 2016	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Manufacturing	Service				
HCFC-22					2,4				2,4

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (TONNES PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	4,6	Point de départ des réductions globales durables :	3,7
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (TONNES ODP)			
Déjà approuvée :	3,7	Restante :	0,0925

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2017	TOTAL
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,2	0,2
	Financement (\$US)	56 500	56 500

(VI) DONNÉES DU PROJET			2010	2011-2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018-2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	4,6	4,6	4,6	4,1	4,1	4,1	4,1	2,9	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	3,7	3,3	3,3	3,0	2,4	2,4	1,2	0,0925	s.o.	
Fonds convenus (\$US)	PNUD	Coûts du projet	400 000	0	20 000	0	0	0	0	0	0	420 000	
		Coûts d'appui	30 000	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0	31 500
	PNUE	Coûts du projet	355 940	0	173 400	0	100 660	0	50 000	0	0	0	680 000
		Coûts d'appui	46 272	0	22 542	0	13 086	0	6 500	0	0	0	88 400
Fonds approuvés par ExCom (\$US)			Coûts du projet	755 940	0	193 400	0	100 660	0	0,0	0	1 050 000	
			Coûts d'appui	76 272	0	24 042	0	13 086	0	0,0	0	0	113 400
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)			Coûts du projet	0	0	0	0	0	50 000	0	0	50 000	
			Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	6 500	0	0	6 500

Recommandation du Secrétariat	À examiner individuellement
--------------------------------------	-----------------------------

DESCRIPTION DE PROJET

1. Au nom du Gouvernement des Maldives, le PNUE, en qualité d'agence principale d'exécution, a présenté une demande de financement pour la quatrième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 50 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 500 \$US pour le PNUE seulement.¹ La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche et le plan de mise en vigueur de la tranche pour 2018 à 2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le Gouvernement des Maldives a déclaré une consommation de 2,4 tonnes PAO de HCFC en 2016, soit 52 pour cent en deçà de la référence de HCFC en vue de la conformité. La consommation de HCFC de 2012 à 2016 est indiquée au Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC aux Maldives (données 2012-2016 en vertu de l'Article 7)

HCFC-22	2012	2013	2014	2015	2016	Valeur de référence
Tonnes métriques	67,00	57,94	60,28	44,47	43,60	76,47
Tonnes PAO	3,69	3,19	3,32	2,45	2,40	4,60

3. La réduction de la consommation de HCFC depuis 2010 était due à la mise en œuvre stricte de la règle relative au contrôle des importations de HCFC qui est devenue effective en 2010. Cette règle fixait les quotas annuels à un niveau inférieur à celui de la consommation maximale admissible, augmentait les taxes à l'importation sur les HCFC et les mélanges, et soumettait les importations non autorisées à des sanctions rigoureuses. Elle découlait également de la mise en œuvre des activités de la phase I du PGEH.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le Gouvernement des Maldives a déclaré des données sur la consommation du secteur des HCFC dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays 2016 qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le Gouvernement des Maldives poursuit la mise en vigueur des règles visant à contrôler l'importation et la distribution des HCFC, et fait observer qu'il s'est engagé à éliminer complètement les HCFC d'ici à 2020. En 2015, la Loi sur la protection de la couche d'Ozone a été approuvée, aux termes de laquelle l'importation d'équipement à base de HCFC est interdite à compter du 31 mai 2016. Au total, 129 agents d'exécution ont reçu une formation sur l'identification et le contrôle des HCFC, et six unités de spécialistes de l'identification de frigorigènes ont été affectés au Service des douanes des Maldives.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

6. Quarante techniciens ont reçu une formation comme formateurs; ceux-ci ont formé 57 techniciens aux bonnes pratiques dans le domaine de l'entretien des appareils de réfrigération et climatiseurs (RAC), y compris la manutention des frigorigènes de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) ; 38 techniciens de l'entretien des navires de pêche ont reçu une formation spécialisée à

¹ Conformément à la lettre du 19 septembre 2017 adressée par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie des Maldives au PNUE.

cette fin ; un maître formateur aux bonnes pratiques dans le domaine des frigorigènes et la manutention des frigorigènes de remplacement, a reçu une formation en Allemagne ; des représentants du secteur et du Gouvernement ont également participé à deux conférences sur la manutention des frigorigènes inflammables. Un atelier d'un partenaire à l'échelon national a été organisé sur les normes et la certification concernant le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et climatiseurs (RAC), avec pour effet le classement par priorité de normes relatives au transport et au stockage des frigorigènes inflammables aux Maldives.

Assistance technique relative au secteur de l'entretien

7. Les cinq entreprises du secteur de la pêche qui ont bénéficié de mesures d'incitation pour se reconverter au R-438A², ont achevé leur reconversion. Une entreprise bénéficiaire (Maldives Horizon Fisheries) a été déclarée la première compagnie de pêche nationale inoffensive pour l'ozone, pour avoir converti au R-438A tout son équipement à base de HCFC. Ces conversions pilotes ont été achevées bien qu'il s'agisse de conversions à un potentiel de réchauffement de la planète (PRG) élevé étant donné que les Maldives ont connu de grandes difficultés pour réduire la consommation de HCFC-22 dans le secteur de la pêche, qui est une part importante de l'économie du pays ; de plus, retarder la mise en œuvre de cette activité dans l'attente d'une solution de remplacement à faible PRG peut représenter pour le pays le risque de ne pas respecter son engagement d'éliminer intégralement sa consommation de HCFC d'ici à 2020.

8. Le programme d'incitation à l'intention des ménages et des petites entreprises commerciales a été retardé par manque d'appareils à faible PRG à usage domestique et commercial sur le marché. Cependant, le programme a débuté en août 2017 et sera achevé d'ici à 2019.

9. Prenant note des retards concernant cet élément, le Secrétariat a demandé des précisions sur la durabilité de ces efforts, et sur la façon dont les conversions seraient mises en œuvre conformément aux décisions du Comité exécutif.³ Le PNUD a expliqué que le programme n'entraînera pas la conversion de l'équipement à base de HCFC-22, mais fournirait des mesures d'incitation (à savoir, 25 à 35 pour cent du coût d'un nouveau climatiseur à base de HC-290 ou R-32) aux utilisateurs finaux, et recueillerait le frigorigène HCFC-22 de l'ancienne unité de climatisation en vue de sa régénération. Au cours de la prochaine période de mise en œuvre, 600 à 700 unités à faible PRG seront achetées aux fins du programme d'incitation, pour encourager l'importation de ce type d'équipement à l'avenir. Le Gouvernement estime que le programme d'incitation devrait être étendu à davantage de bénéficiaires pour permettre les ajustements du marché, et rendre l'adoption des solutions de remplacement à faible PRG d'un meilleur rapport coût-efficacité. Le PNUD étudiera différentes possibilités pour voir si cela serait possible par d'autres appuis de financement.

Unité de mise en œuvre et de surveillance

10. L'Unité nationale d'ozone (UNO) a surveillé la mise en œuvre du PGEH. Elle a organisé des activités de sensibilisation comprenant deux ateliers sur la nouvelle loi sur la protection de la couche d'ozone et des questions relatives à l'élimination des HCFC ; une table ronde sur la politique générale sur ce sujet ; et trois ateliers sur le rendement énergétique et les nouvelles technologies dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation.

² Un mélange de HFC-32 (8,5 pour cent), HFC-125 (45,0 pour cent), HFC-134a (44,2 pour cent), R-600 (1,7 pour cent) et R-601a (0,6 pour cent) utilisé pour convertir l'équipement à base de HCFC-22.

³ Décisions 72/17 et 73/34

Niveau de décaissement des fonds

11. En septembre 2017, sur le montant de 1 050 000 \$US approuvé jusqu' alors (630 000 \$US pour le PNUE, et 420 000 \$US pour le PNUD), 824 080 \$US avaient été décaissés (579 340 \$US pour le PNUE, et 244 740 \$US pour le PNUD) ainsi qu'il est indiqué au Tableau 2. Le solde de 225 920 \$US sera décaissé d'ici au mois de décembre 2018.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour les Maldives (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Troisième tranche		Total approuvé	
	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée
PNUE	355 940	355 940	173 400	173 400	100 660	50 000	630 000	579 340
PNUD	400 000	240 640	20 000	4 100	0	0	420 000	244 740
Total	755 940	596 580	193 400	177 500	100 660	50 000	1 050 000	824 080
Taux de décaissement (%)	79		92		50		78	

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

12. Les activités ci-après seront mises en œuvre entre janvier 2018 et décembre 2020:

- (a) Atelier de formation sur la nouvelle loi sur l'ozone et ses amendements, pour 30 agents d'exécution (PNUE) (15 000 \$US);
- (b) Formation de 60 techniciens dans le domaine de la réfrigération et de la climatisation (RAC) sur les nouvelles règles, les bonnes pratiques en ce qui concerne la réfrigération et la manutention des frigorigènes à faible PRG, (PNUE) (10 000 \$US);
- (c) Atelier de formation pour les formateurs pour 30 participants, et formation sur place sur la surveillance/l'entretien de l'équipement reconverti des navires de pêche pour 20 participants (PNUE) (US \$10,000);
- (d) Appui relatif à l'équipement (par exemple, petit équipement de climatisation) dans le cadre du programme d'incitation pour les appareils ménagers et les petits appareils à usage commercial par le biais de subventions pour les équipements de climatisation à faible PRG (PNUD) (financement du solde provenant des tranches antérieures de 165 000 \$US);
- (e) Campagne de sensibilisation comprenant la production de documents d'information et la traduction de documents de référence (PNUE) (10 000 \$US); et
- (f) Suivi et gestion de la coordination du projet (PNUE) (5 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport sur la consommation de HCFC

13. Prenant note que la consommation de HCFC aux Maldives en 2016 équivalait au niveau maximal admissible dans l'Accord qu'il a conclu avec le Comité exécutif, le Gouvernement a fourni les assurances que la mise en vigueur rigoureuse de leur système d'autorisations et de quotas garantira le respect de

l'Accord et l'élimination complète des HCFC d'ici à 2020. Le système électronique en ligne pour la demande de licence d'importation d'enregistrement des importations effectives, fait l'objet d'essais actuellement, et sera achevé d'ici au deuxième semestre de 2018.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

14. Le Gouvernement des Maldives a déjà publié des quotas d'importation des HCFC pour 2017 pour 2,4 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux objectifs de contrôle fixés par le Protocole de Montréal et conforme à la consommation maximale admissible.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

15. Prenant note de la décision 75/62(c),⁴ le PNUD indiqué qu'il serait en mesure de fournir un rapport seulement à la première réunion du Comité exécutif de 2018 lorsque le projet de démonstration visant à des solutions de remplacement à faible PRG sans HCFC dans le secteur de la pêche, qui a été approuvé deux ans plus tôt, donnerait des résultats. De plus, il a de nouveau précisé que les navires de pêche convertis au R-438A seraient convertis à des solutions de remplacement à faible PRG à leurs frais, une fois que les projets de démonstration auront été achevés et que les résultats auront fourni des solutions de remplacement utilisables par le secteur de la pêche. Le PNUD a pris note également que le Gouvernement des Maldives réexamine actuellement sa façon d'envisager de parvenir à la neutralité carbone en 2020 dans le cadre de son approche du PGEH car il continue d'être face à des difficultés technologique dans sa recherche de solutions de remplacement à faible PRG pour les secteurs pertinents utilisant des HCFC pour son économie comme la pêche. Toutefois, le Gouvernement s'engage à continuer d'étudier des options à faible PRG disponibles, éprouvées techniquement et viable économiquement, afin de maintenir une orientation de croissance à faible teneur en carbone pour le pays.

Conclusion

16. Le Secrétariat prend note que la mise en œuvre de l'élimination accélérée des HCFC pour les Maldives est en train de progresser. Le pays respecte les objectifs du Protocole de Montréal de 2015 et 2016, et l'Accord conclu avec le Comité exécutif. Les activités du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération continuent d'être mises en vigueur comme prévu; les retards relatifs au programme d'incitation ont été résolus; et une aide est fournie au secteur de la pêche. Les activités réalisées à ce jour et celles qui ont été planifiées au titre de la dernière tranche renforceront plus avant le secteur de l'entretien, garantiront la durabilité à long terme des activités, et continueront de permettre au pays de remplir ses obligations de conformité en vertu du Protocole, et l'élimination accélérée des HCFC. Le Secrétariat prend note également que le Gouvernement des Maldives a réexaminé sa politique générale visant à parvenir à la neutralité carbone en 2020, pour s'engager vers une croissance faible en carbone, et pris note des difficultés que le pays a connues pour déterminer des technologies à faible PRG pour des secteurs économiques importants. Cependant, le Gouvernement continue de s'engager à réduire l'impact climatique de l'élimination des HCFC lorsque cela est possible. La demande est recommandée pour examen individuel car il s'agit de la dernière tranche du seul PGEH comportant l'engagement d'élimination complète des HCFC d'ici à 2020 au sujet de laquelle sont requis, jusqu'à élimination complète, des rapports périodiques comprenant un rapport sur la transition de la technologie provisoire sélectionnée par le Gouvernement vers des frigorigènes à faible PRG.

⁴ Demander au PNUD de faire rapport à la première réunion de 2017 et chaque année suivante jusqu'à ce qu'une autre technologie à faible PRG soit pleinement adoptée, sur l'état de la technologie provisoire choisie par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne la disponibilité de frigorigènes à faible PRG sur le marché et l'utilisation éventuelle du HCFC-22 recyclé à partir de l'élément de récupération et de recyclage du PGEH, la méthode sélectionnée devant être examinée par le Secrétariat en 2019.

RECOMMANDATION

17. Le Comité exécutif souhaitera peut-être envisager ce qui suit:
- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en vue de l'élimination complète des HCFC dans les Maldives ;
 - (b) Demander au PNUD et au PNUE :
 - (i) De faire rapport au Comité exécutif à sa première réunion de 2018 sur l'état d'avancement du projet de démonstration sur les frigorigènes à faible PRG pour le secteur de la pêche aux Maldives;
 - (ii) De continuer de faire rapport annuellement sur l'état d'avancement de la transition de la technologie provisoire choisie par le Gouvernement aux frigorigènes à faible PRG conformément à la décision 75/62(c), et sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la dernière tranche jusqu'à achèvement du PGEH en 2020;
 - (c) Demander en outre au Gouvernement des Maldives, au PNUD et au PNUE de soumettre un rapport sur l'achèvement du projet à la première réunion du Comité exécutif qui se tiendra en 2022; et
 - (d) Approuver la quatrième et dernière tranche du PGEH pour les Maldives, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche de 2018-2020, pour un montant de 50 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 500 \$US pour le PNUE.
-